

**N° OJ : 49****Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022****Objet : Tourisme.- Sprl "Hélicotronc".- Subside : 10.000,00 EUR.**

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de la sprl "Hélicotronc";

Vu les crédits prévus à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2022;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 10.000,00 EUR à l'article 56110/32101 du budget ordinaire 2022 à l'attention de la sprl "Hélicotronc" pour la réalisation d'un documentaire sur le Bal et le Resto National.

Annexes :